

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°120/2020

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	16 OCTOBRE 2020	16 OCTOBRE 2020
40	32	39		
OBJET : Nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)				
RESUME : Suite à la recomposition du Conseil Communautaire l'assemblée délibérante de la CCVBA a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par délibération n°86/2020 en date du 16 septembre 2020. Il convient désormais de déterminer la composition de celle-ci, conformément aux décisions des Conseils municipaux des communes membres de la CCVBA.				

L'an deux mille vingt,
le vingt-deux octobre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente de la commune d'Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MME. PERROT-RAVEZ Gisèle

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. JODAR Françoise à MME. BODY-BOUQUET ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°86/2020 en date du 16 septembre 2020 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est nécessaire de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et d'en déterminer sa composition à la majorité des deux tiers.

Monsieur le Président rappelle que la création de cette commission a fait l'objet d'une délibération lors du précédent Conseil communautaire.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que tous les Conseils municipaux des communes membres ont délibéré afin de nommer un représentant au sein de cette Commission. Ainsi, ont été désigné par les conseils municipaux des communes membres, les représentants ci-dessous énumérés :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Olivier MICHEL
LES BAUX-DE-PROVENCE	Laurent FERRAT
EYGALIERES	Aline PELISSIER
FONTVIEILLE	Michel GALLE
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Laurent GESLIN
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Alice ROGGIERO
PARADOU	Claude MODONUTTI
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Céline CASTELLS
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Yves FAVERJON

Dans ce cadre, Monsieur le président propose à l'assemblée de désigner les dix membres de ladite commission.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

Délibère

Article 1 : Entérine les décisions des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus ;

Article 2 : Désigne ci-dessous les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Olivier MICHEL
LES BAUX-DE-PROVENCE	Laurent FERRAT
EYGALIERES	Aline PELISSIER
FONTVIEILLE	Michel GALLE
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Laurent GESLIN
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Alice ROGGIERO
PARADOU	Claude MODONUTTI
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Céline CASTELLS
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Yves FAVERJON

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.